

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués suppléants présents : 0

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de votants : 24

L'an deux mil vingt, le sept juillet, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Normandie Building au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le premier juillet deux mil vingt, par Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Jean-Baptiste GASTINNE, Bertrand GIRARDIN, Jean-Paul SOULBIEU, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE

ONT DONNE POUVOIR

Madame Virginie CAROLO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Monsieur Gilbert MABILLE a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
Monsieur Laurent VASSET a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
Monsieur Régis DEBONS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Madame Valérie EGLOFF a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Monsieur Forest SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN
Monsieur François AUBEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
Madame Claire GUEROUULT a donné pouvoir à Monsieur Franck REMOND
Monsieur Christian CARDON a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON
Monsieur Benoit GATINET a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE
Madame Monique MOUILLIERE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE

DEL-C- N°20200707 - 11 – APPROBATION D'UN CONTRAT DE TRANSACTION LE CONSEIL METROPOLITAIN,

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-21 7°
- les articles 2044 et suivants du Code Civil
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 28 novembre 2017,
- l'acte d'engagement signé entre le pôle métropolitain de l'Estuaire de la Seine et la société In Extenso
- le contrat de transaction

Considérant

- la réalité du service fait dans le cadre du marché,
- la nécessité de trouver un accord pour prévenir des contestations à venir et permettre le paiement d'une prestation réalisée

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- approuver le contrat de transaction entre le pôle métropolitain de l'Estuaire et la société In Extenso
- acquitter la facture de 13.710 € TTC pour solde de tout compte
- autoriser l'ordonnateur à signer ledit contrat, qui sera annexé à la présente délibération,

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE 10 JUIL. 2020
A COMPTER DU

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
Nombre de délégués titulaires présents : 9
Nombre de délégués suppléants présents : 0
Nombre de pouvoirs : 15
Nombre de votants : 24

L'an deux mil vingt, le sept juillet, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Normandie Building au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le premier juillet deux mil vingt, par Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Jean-Baptiste GASTINNE, Bertrand GIRARDIN, Jean-Paul SOULBIEU, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE

ONT DONNE POUVOIR

Madame Virginie CAROLO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Monsieur Gilbert MABILLE a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
Monsieur Laurent VASSET a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
Monsieur Régis DEBONS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Madame Valérie EGLOFF a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Monsieur Forant SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN
Monsieur François AUBÉY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
Monsieur Frédéric LEGOUVERNÉUR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
Madame Claire GUEROUULT a donné pouvoir à Monsieur Franck REMOND
Monsieur Christian CARDON a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON
Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE
Madame Monique MOULLIERE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE

**DEL-C- N°20200707 - 11 – APPROBATION D'UN CONTRAT DE TRANSACTION
LE CONSEIL METROPOLITAIN,**

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-21 7°
 - les acticles 2044 et suivants du Code Civil
 - les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 28 novembre 2017,
 - l'acte d'engagement signé entre le pôle métropolitain de l'Estuaire de la Seine et la société In Extenso
 - le contrat de transaction
- Considérant**
- la réalité du service fait dans le cadre du marché,
 - la nécessité de trouver un accord pour prévenir des contestations à venir et permettre le paiement d'une prestation réalisée

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- approuver le contrat de transaction entre le pôle métropolitain de l'Estuaire et la société In Extenso
- acquitter la facture de 13.710 € TTC pour solde de tout compte
- autoriser l'ordonnateur à signer ledit contrat, qui sera annexé à la présente délibération,

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE 10 JUL, 2020
A COMPTER DU

CONTRAT DE TRANSACTION

ENTRE :

Le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine, syndicat mixte fermé sis au Havre 76600, 4 quai Guillaume le Testu, représenté par Monsieur Bertrand Girardin, Vice-Président en charges des finances, dûment habilité à cet effet par arrêté du 20 mai 2019 du Président du pôle métropolitain, et en vertu de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

ET

La société In Extenso TCH, SAS immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 532 679 420, sis à Boulogne-Billancourt 92100, 63 ter avenue Edouard Vaillant, représentée par Monsieur Dominique Leca, Directeur,

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat établi en vertu des articles 2044 et suivants du Code Civil, a pour objet de solder les devoirs et obligations nés entre les parties suite à la réalisation par la société In Extenso TCH d'une étude relative à la stratégie de développement touristique et de promotion du territoire de l'estuaire de la Seine, laquelle a fait l'objet d'un marché en procédure adaptée notifié par le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine le 9 avril 2018.

Article 2 – Attestation de service fait

Le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine atteste que toutes les prestations facturées par la société In Extenso TCH ont été réalisées en conformité avec les ordres de services afférents.

Article 3 – Montant des prestations

Le montant total des prestations s'élève à :

- Montant hors taxe : 39.900 €

- Montant TVA : 7.980 €



- Montant TTC : 47.880 € (quarante-sept mille huit cent quatre-vingt euros).

Qui se décompose comme suit :

- Phase 1 : 16.850 € HT ; 20.220 € TTC (payés à ce jour)

- Phase 2 : 11.625 € HT ; 13.950 € TTC (payés à ce jour)

- Phase 3 : 11.425 € HT ; 13.710 € TTC (à payer treize mille sept cent dix euros)

L'acte d'engagement signé des deux parties et les trois factures relatives à chacune des trois phases sont annexés au présent contrat.

Article 4 – Modalités de paiement

En ce qui concerne la somme restant due (treize mille sept cent dix euros), le mandatement sera effectué dans un délai de 30 jours à compter de la notification du contrat au compte du titulaire In Extenso TCH, sous le numéro 00020137801, clé RIB 24, Banque CIC Saint Augustin, Code banque 30066, Code Guichet 10947.

Article 5 – Renonciation aux recours juridiques

En contrepartie de l'exécution des présentes, les parties se déclarent intégralement satisfaites et acquittées de tous leurs droits à raison de l'ensemble du marché initial ou des dommages, objets de cette transaction, et renoncent en conséquence expressément à toute action ultérieure du fait dudit marché, desdits dommages et de leurs conséquences.

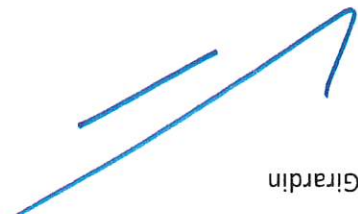
Fait au Havre

Le

07 III 2020
En deux exemplaires

Lu et approuvé

B. Girardin



Lu et approuvé

D. Lecea

In Extenso Conseil en Tourisme Culturel et Hôtellerie
83 rue Yves-Coudré, 94100 Saint-Mandé
92 707 53 00 C. S. A. au capital de 338 000 €
532 679 420 RCS Nanterre
FR 35 532 679 420



SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
 Nombre de délégués titulaires présents : 9
 Nombre de délégués suppléants présents : 0
 Nombre de pouvoirs : 15
 Nombre de votants : 24

L'an deux mil vingt, le sept juillet, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Normandie Building au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le premier juillet deux mil vingt, par Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Jean-Baptiste GASTINNE, Bertrand GIRARDIN, Jean-Paul SOULBIEU, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE

ONT DONNE POUVOIR

Madame Virginie CAROLO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
 Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
 Monsieur Gilbert MABILLE a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
 Monsieur Laurent VASSET a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
 Monsieur Régis DEBONS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
 Madame Valérie EGLOFF a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
 Monsieur Forest SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN
 Monsieur François AUBÉY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
 Monsieur Frédéric LEGOUVERNÉUR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
 Madame Claire GUEROLU a donné pouvoir à Monsieur Franck REMOND
 Monsieur Christian CARDON a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
 Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
 Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON
 Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE
 Madame Monique MOULLIERE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE

DEL-C- N°20200707 - 10 – APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14 s'appliquant aux syndicats mixtes fermés par renvoi des dispositions de l'article R.5711-1 du CGCT aux articles D.2311-2 et D.2311-3,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, approuvé par arrêté préfectoral du 21 décembre 2016 modifiés par arrêté préfectoral du 28 novembre 2017,
- la délibération n°20200212-03 du Conseil métropolitain du 12 février 2020 approuvant le budget primitif,

Considérant

- le projet de budget supplémentaire 2019 présenté par le vice-Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'adopter** le budget supplémentaire de l'exercice 2019 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-jointes présentant chapitre par chapitre le budget du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

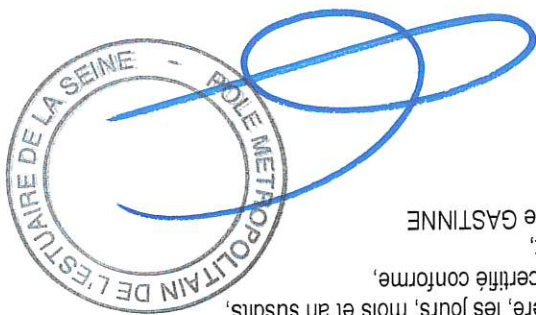
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Article	Recettes	Montant
002	Excédent Fonctionnement	271 062,62
7713	Produits exceptionnels	168 425,31
TOTAL DES RECETTES		439 487,93
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Article	Dépenses	Montant
60623	Alimentation	1 000,00
6064	Fourn. Administratives	3 000,00
611	Contrats prestations	187 000,00
6132	Locations immobilières	
6135	Locations mobilières	5 000,00
6161	Assurances	3 000,00
617	Etudes et recherches	20 000,00
6156	Maintenance	
6182	Document. / Abon.	3 000,00
6184	Versement organismes formation	5 000,00
6185	Frais de colloque	5 000,00
6188	Service ext - Autres frais divers	7 000,00
6225	Indem. Receveur	
6226	Honoraires	5 000,00
6228	Rémunération d'intermédiaires - divers	8 000,00
6231	Insertion annonces	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	
6236	Catalogues et imprimés	15 000,00
6237	Publication	
6238	Publicités, publications, relations publiques	58 000,00
6241	Transport / livraison	10 000,00
625	Missions et frais de déplacements	6 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00
6281	Adhésion	4 000,00
TOTAL Chapitre 011		352 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article	Recettes	Montant
001	Excédent reporté	
TOTAL Chapitre 002		
28183	Dotation aux amortissements	
TOTAL Chapitre 041		
1068-001	Excédent fonctionnement capitalisé	25 261,40
TOTAL Chapitre 10		
021-001	Virt de la section fonctionnement	6 000,00
TOTAL Chapitre 021		
TOTAL DES RECETTES		31 261,40

TOTAL DES DEPENSES			439 487,93
TOTAL Chapitre 012			15 000,00
6215	Personnel affecté par la coll de rattachement		
6218	Autres personnels extérieurs		
6332	Cotisation au FNAL		
64111	Rémunération principal		
64131	Rémunération		
64138	Autres indemnités		
6451	Cotisations URSSAF		
6453	Cotisations retraite (CNRACL+ IRCANTEC)		
6475	Médecine du travail - Pharmacie		
TOTAL Chapitre 012			15 000,00
6574	Subv fonct associations organisme droit privé		49 000,00
TOTAL chapitre 65			49 000,00
6811	Amortissement		
TOTAL Chapitre 022			17 487,93
022	Depenses imprévues		17 487,93
TOTAL Chapitre 022			17 487,93
023	Virement à la section d'investissement		6 000,00
TOTAL Chapitre 023			6 000,00
TOTAL DES DEPENSES			439 487,93

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article	Dépenses	Montant
001	Déficit reporté	25 261,40
	TOTAL Chapitre 001	
2031	Frais d'études	
2051	Frais concession et droits similaires	
2051	Licences informatique	3 000,00
	TOTAL Chapitre 20	
2182	Véhicule	
2183	Matériel de bureau et informatique	
2184	Mobilier	3 000,00
	TOTAL Chapitre 21	
020	Dépenses imprévues	
	TOTAL DES DEPENSES	31 261,40

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
 Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Président,
 Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 A COMPTER DU 1^{er} 01 JUL. 2020

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
 Nombre de délégués titulaires présents : 9
 Nombre de délégués suppléants présents : 0
 Nombre de pouvoirs : 15
 Nombre de votants : 24

L'an deux mil vingt, le sept juillet, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Normandie Building au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le premier juillet deux mil vingt, par Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Jean-Baptiste GASTINNE, Bertrand GIRARDIN, Jean-Paul SOULBIEU, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE

ONT DONNE POUVOIR

Madame Virginie CAROLO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
 Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
 Monsieur Gilbert MABILLE a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
 Monsieur Laurent VASSET a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
 Monsieur Régis DEBONS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
 Madame Valérie EGLOFF a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
 Monsieur Forest SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN
 Monsieur François AUBREY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
 Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
 Madame Claire GUEROUULT a donné pouvoir à Monsieur Franck REMOND
 Monsieur Christian CARDON a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
 Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
 Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON
 Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE
 Madame Monique MOULLIERE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE

DEL-C- N°20200707 - 09 – AFFECTATION DU RESULTAT

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12 et suivants
- L'instruction budgétaire et comptable M14, version en vigueur au 1^{er} janvier 2019,
- L'exercice du budget 2019,
- La délibération n° 20190205-10 du 5 février 2019 adoptant le budget primitif 2019 du pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine
- La délibération n° 20190516-21 du 16 mai 2019 adoptant le compte administratif 2018 du pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine,
- La délibération n° 20190516-23 du 16 mai 2019 adoptant le budget supplémentaire 2019 du pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine,
- Le certificat administratif établi par l'ordonnateur,

Considérant

- Que la différence entre la reprise des résultats 2018 dans l'adoption du budget 2019 et les compte administratif et compte de gestion doit être corrigée
- Que le résultat à la clôture 2018 s'établit à 279 662, 48 € en fonctionnement et -4 029,60 € en investissement
- Que le résultat à la clôture 2019 s'établit à 16 661,54 € en fonctionnement et - 21 231,80 € en investissement
- Que le résultat global cumulé s'établit à 296 324,02 € en fonctionnement et - 25 261,40 € en investissement
- Que l'arrêt des comptes détermine le résultat de fonctionnement de l'exercice et que ce résultat s'il est excédentaire fait l'objet d'une décision d'affectation en section d'investissement à hauteur du besoin de financement,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'affecter en priorité le résultat pour couvrir le besoin de financement de la section investissement du budget primitif en totalité, soit **25.261,40 €**
- D'affecter le solde en report de recettes de fonctionnement, à savoir, **271.062,62 €**

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU
18 JUL. 2020

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
 Nombre de délégués titulaires présents : 9
 Nombre de délégués suppléants présents : 0
 Nombre de pouvoirs : 15
 Nombre de votants : 24

L'an deux mil vingt, le sept juillet, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Normandie Building au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le premier juillet deux mil vingt, par Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Jean-Baptiste GASTINNE, Bertrand GIRARDIN, Jean-Paul SOULBIEU, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE

ONT DONNE POUVOIR

Madame Virginie CAROLO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
 Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
 Monsieur Gilbert MABILLE a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
 Monsieur Laurent VASSEZ a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
 Monsieur Régis DEBONS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
 Madame Valérie EGLOFF a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
 Monsieur Forest SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN
 Monsieur François AUBÉY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
 Monsieur Frédéric LEGOUVERNÉUR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
 Madame Claire GUEROLU a donné pouvoir à Monsieur Franck REMOND
 Monsieur Christian CARDON a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
 Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
 Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON
 Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE
 Madame Monique MOUILLIERE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE

DEL-C- N°20200707 - 08 – Compte administratif 2019 - Approbation

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 5211-1 et suivants et l'article L.2121-31 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14, version en vigueur au 1^{er} janvier 2019 ;
- La délibération n°20190205-10 du 5 février 2019, adoptant le budget primitif 2019
- La délibération n°20190516-23 du 16 mai 2019 adoptant le budget supplémentaire 2019
- L'exercice du budget 2019
- La loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020, les ordonnances du 25 mars 2020 et 1^{er} avril 2020

Considérant

- Que la présentation et le vote du compte administratif 2019 du budget doit intervenir avant le 31 juillet 2020,
- La présentation par le Vice-Président, ordonnateur, du compte administratif de l'exercice 2019 du budget du Pôle métropolitain,

- La nomination de Monsieur Jean-Claude WEISS en tant que Président de séance pour l'approbation du compte administratif 2019 du budget,

- Après en avoir délibéré,

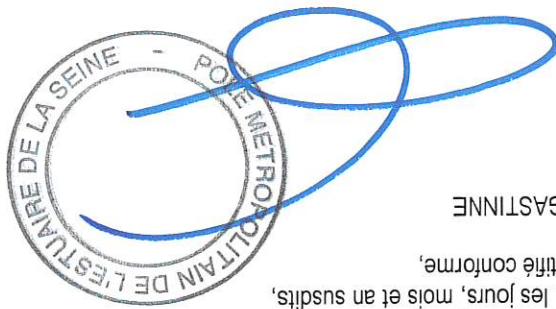
DECIDE

- **d'approuver** le compte administratif pour l'exercice 2019, tel que présenté et de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **d'arrêter** le résultat définitif de l'exercice 2019 du budget comme suit

Exercice 2019	
Résultat fonctionnement	16 661, 54
Résultat investissement	- 21 231,80
Résultat 2019	- 4 570,26
Résultat net antérieur reporté	275 632,88
Résultat cumulé clôture 2019	271 062,62

- **de constater** que le résultat de clôture de l'exercice 2019 fait apparaître un excédent cumulé de 271.062,62 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
 Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Président,
 Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2020

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
 Nombre de délégués titulaires présents : 9
 Nombre de délégués suppléants présents : 0
 Nombre de pouvoirs : 15
 Nombre de votants : 24

L'an deux mil vingt, le sept juillet, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Normandie Building au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le premier juillet deux mil vingt, par Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Jean-Baptiste GASTINNE, Bertrand GIRARDIN, Jean-Paul SOULBIEU, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE

ONT DONNE POUVOIR

Madame Virginie CAROLO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
 Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
 Monsieur Gilbert MABILLE a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
 Monsieur Laurent VASSET a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
 Monsieur Régis DEBONS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
 Madame Valérie EGLOFF a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
 Monsieur Forest SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN
 Monsieur François AUBEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
 Monsieur Frédéric LEGOUVERNIEUR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
 Madame Claire GUEROLU a donné pouvoir à Monsieur Franck REMOND
 Monsieur Christian CARDON a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
 Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
 Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON
 Monsieur Benoit GATINET a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE
 Madame Monique MOULLIERE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE

DEL-C- N°20200707 - 07 – Compte de gestion 2019 - Approbation

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 5211-1 et suivants et l'article L.2121-31 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14, version en vigueur au 1^{er} janvier 2019 ;
- La délibération n°20190205-10 du 5 février 2019, adoptant le budget primitif 2019
- La délibération n°20190516-23 du 16 mai 2019 adoptant le budget supplémentaire 2019
- L'exercice du budget 2019
- La loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020, les ordonnances du 25 mars 2020 et 1^{er} avril 2020

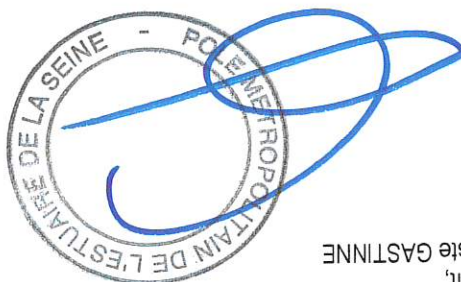
Considérant

- que le receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

DECLARE que le compte de gestion (synthèse ci-après) dressé par le Trésorier pour l'exercice 2019, pour le budget primitif visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire et la comptabilité des valeurs inactives.

Exercice 2019	
Résultat fonctionnement	16 661, 54
Résultat investissement	- 21 231,80
Résultat 2019	- 4 570,26
Résultat net antérieur reporté	275 632,88
Résultat cumulé clôture 2019	271 062,62

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
 Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Président,
 Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE 18 JUL. 2020
 A COMPTER DU

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
Nombre de délégués titulaires présents : 9
Nombre de délégués suppléants présents : 0
Nombre de pouvoirs : 15
Nombre de votants : 24

L'an deux mil vingt, le sept juillet, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Normandie Building au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le premier juillet deux mil vingt, par Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Jean-Baptiste GASTINNE, Bertrand GIRARDIN, Jean-Paul SOULBIEU, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE

ONT DONNE POUVOIR

Madame Virginie CAROLO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Monsieur Gilbert MABILLE a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
Monsieur Laurent VASSET a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
Monsieur Régis DEBONS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Madame Valérie EGLOFF a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Monsieur Forest SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN
Monsieur François AUBEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
Madame Claire GUEROLU a donné pouvoir à Monsieur Franck REMOND
Monsieur Christian CARDON a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON
Monsieur Benoit GATINET a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE
Madame Monique MOULLIERE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE

DEL-C- N°20200707 - 06 – RENOUELEMENT DES INSTANCES

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5731-3
- Les statuts du pôle métropolitain, et notamment l'article 5.1

Considérant

- l'article 5.1.1 des statuts du pôle métropolitain dispose qu' il est opéré un ajustement du nombre de sièges dont chaque membre dispose au conseil métropolitain avant chaque renouvellement général des conseils municipaux en tenant compte de la population INSEE indiquée dans les dernières fiches DGF communiquées à cette date
- chaque membre a droit à au moins un siège et ne peut disposer de plus de la moitié, chaque membre dont la population est supérieure à un seuil de 10.000 habitants a droit à un siège pour chaque strate de 10.000 habitants au-delà de ce seuil

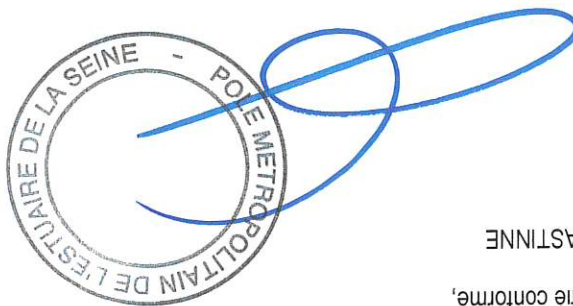
Après en avoir délibéré,

DECIDE DE

— Déterminer comme suit le nombre de délégués

CC Beuzeville-Honfleur : 2 titulaires, 2 suppléants
CC Campagne de Caux : 2 titulaires, 2 suppléants
CA Fécamp Caux Littoral : 5 titulaires, 5 suppléants
CC Cœur Côte Fleurie : 3 titulaires, 3 suppléants
CA Lisieux Normandie : 9 titulaires, 9 suppléants
CA Caux Vallée de Seine : 8 titulaires, 8 suppléants
CU Le Havre Seine Métropole : 28 titulaires, 28 suppléants
CC Roumois Seine : 5 titulaires, 5 suppléants

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU

18 JUIL. 2020

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
 Nombre de délégués titulaires présents : 9
 Nombre de délégués suppléants présents : 0
 Nombre de pouvoirs : 15
 Nombre de votants : 24

L'an deux mil vingt, le sept juillet, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Normandie Building au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le premier juillet deux mil vingt, par Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Jean-Claude WEISS, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Jean-Baptiste GASTINNE, Bertrand GIRARDIN, Jean-Paul SOULBIEU, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Bernard CHRISTOPHE

ONT DONNE POUVOIR

Madame Virginie CAROLO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
 Monsieur Patrick PESQUET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
 Monsieur Gilbert MABILLE a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
 Monsieur Laurent VASSET a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
 Monsieur Régis DEBONS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
 Madame Valérie EGLOFF a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
 Monsieur Forest SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN
 Monsieur François AUBÉY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
 Monsieur Frédéric LEGOUVERNÉUR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul SOULBIEU
 Madame Claire GUEROLU a donné pouvoir à Monsieur Franck REMOND
 Monsieur Christian CARDON a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
 Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
 Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON
 Monsieur Benoît GATINET a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE
 Madame Monique MOULLIERE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CHRISTOPHE

DEL-C- N°20200707 - 05 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

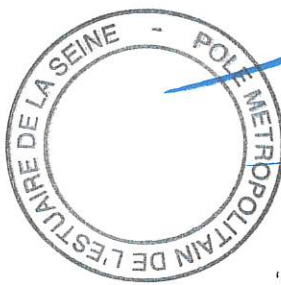
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE désigner Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK comme secrétaire de séance

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Président,
 Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

10 JUIN 2020

